

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 Septembre 2019

195X19

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION MUNICIPALE A L'ASSOCIATION SPORTIVE : « L'AMICALE DES PENNES MIRABEAU » Exercice 2019

Dans le cadre de sa politique sportive et de lien social, la Ville a souhaité apporter son soutien au mouvement sportif contribuant à ce développement.

L'association « **L'Amicale des Pennes Mirabeau** » a présenté auprès des services municipaux, un dossier de demande de subvention 2019 dite de fonctionnement ainsi qu'un dossier de subvention dans le cadre de l'organisation d'une manifestation sportive : Cross des Scoubidoues (ancienne dotation CPA).

Les dossiers analysés et complets, ont fait l'objet d'une présentation auprès de la commission des sports le 17 septembre 2019.

Vu l'avis favorable de la Commission Sport et considérant que l'association « **L'Amicale des Pennes Mirabeau** », légalement déclarée, exerce une activité d'intérêt général sur la commune par ses actions, il est proposé de lui attribuer une subvention de 6 300,00€ à laquelle s'ajoute une subvention de 700,00€ destinée à l'organisation de la manifestation et correspondant à l'ancienne dotation de la CPA présentée dans le rapport de la CLECT soit un total de 7 000,00€ pour l'année 2019.

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques, il est proposé de conclure une convention d'objectifs et de partenariat avec l'association définissant l'objet, le montant, les engagements des deux parties et d'encadrer les modalités administratives, financières et contractuelles du partenariat.

Nom de l'association : **L'AMICALE DES PENNES MIRABEAU**

représentée par son président : Monsieur PONS Alain

Objet statutaire : faire participer tous ses membres à des courses pédestres sur routes ou en nature et organiser les dites courses

Siège : Ancien Hôtel de Ville – Montée 89, impasse de la Burlière 13170 Les Pennes Mirabeau

SIRET n° : 402 281 232 000 15

Le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu l'exposé :

- ADOPTE la convention d'objectifs et de partenariat proposée et autorise le Maire à la signer.
- PRÉCISE que l'association « **l'Amicale des Pennes Mirabeau** » remplit les conditions légales au titre de la loi 1901
- DÉCIDE de lui attribuer une subvention de 7 000,00€ au titre de l'année 2019
- PRÉCISE que les crédits ont été prévus au Budget
- SE PRONONCE comme suit :
POUR : 32
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait copie conforme
Les Pennes Mirabeau, le 27 Septembre 2019
LE PREMIER ADJOINT AU MAIRE

MR FABRICE VEGA